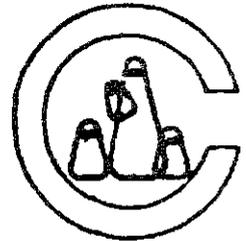


SEP 23 1981



bulletin de liaison

le carrefour
des associations de familles
monoparentales du québec

VOL. 8 NO. 4

JUILLET-AOÛT 1981

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU CAFMQ
24-25 OCTOBRE 1981

- \$\$\$ SUBVENTIONS \$\$\$
PROGRAMME D'EMPLOI CANADA

- CRI DU COEUR DE JACQUELINE

SOMMAIRE

COMMENTAIRES

Mot de la rentrée	3.
Félicitations et sincères remerciements...	4.

QUOI DE NEUF AU CARREFOUR

Assemblée générale annuelle du CAFMQ	5.
--	----

INFORME-ACTION

Les femmes et la pauvreté: quelles sont leurs chances???.	6.7.
Un million de Québécois sous le seuil de la pauvreté	7.8.
En faveur du mouvement de libération des Hommes	9.
Discrimination/condition sociale/ logement La Commission des droits de la personne peut vous aider.....	9.

CHRONIQUE:

Chronique:Emploi	10.11.
Chronique:Casse-Tête de la consommation...	12.13.
Chronique:Juridique.....	14.15.16.
On parle de nous	16.
Chronique: Socio-Affective	17.18.19.20.

RESSOURCE

Comment former et développer un organisme à but non lucratif.....	20.
Subventions -Programme d'emploi du Canada. La Passerelle-nouvelle association de femmes chefs de famille.....	21. 21.
Publications diverses...C.S.F.....	21.
De l'Association "Au bas de l'échelle".....	22.
Commission des normes du travail.....	22.

COLLECTIVITÉS NOUVELLES

Cri du coeur de Jacqueline, handicapée, visuelle, chef de famille monoparentale...	23.24.
Abonnement au bulletin/coupon réponse.....	25.

Rédaction: Nicole Poirier
Mise en page: Céline Poirier Paquin

COMMENTAIRES

Bonjour,

Nous voilà de retour après un mois de juillet fantastique où le soleil était au rendez-vous pour réchauffer les corps et les esprits.

Nous espérons que tous ont pu en profiter pleinement, plus particulièrement les familles monoparentales.

Bien que l'été serve de " remontant " à plusieurs, il n'en reste pas moins que nous devons continuer à travailler vers un même objectif soit: " améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales."

C'est donc en pleine forme que nous reprenons le travail, heureux de renouer le dialogue avec vous.

Nous espérons que nos fidèles lecteurs et lectrices continueront de nous épauler et que le nombre de nos abonnés ne cessera d'augmenter.

Meilleurs vœux de succès
pour votre nouvelle saison
d'activités !

La rédaction

Félicitations et sincères remerciements!...

A notre Présidente Lise Gagnon, aux membres du bureau exécutif et du conseil d'administration, aux responsables et co-responsables régionaux, à ceux qui ont travaillé au sein de nos comités, à notre personnel ainsi qu'à tous ceux qui de près ou de loin ont appuyé, collaboré et/ou participé à nos activités.

Certains seront des nôtres l'an prochain, d'autres iront oeuvrer ailleurs. Bien que les départs soient pénibles nous serons heureux(es) d'accueillir ceux et celles qui prendront la relève.

C'est lors de notre assemblée annuelle d'octobre que nous aurons le plaisir de connaître la nouvelle équipe.

Nicole Poirier
Directrice générale
CAFMO

QUOI DE NEUF AU CARREFOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CAFMQ

LIEU : Centre Marial Montfortain (Montréal)

DATE : 24 et 25 octobre 1981

Le temps de se retrouver en grand nombre approche à grands pas. Nous vous rappelons que

TOUT MEMBRE A DROIT DE VOTE... EN AUTANT QUE LA
COTISATION DE SON ASSOCIATION A ETÉ PAYÉE pour
1981 - 1982

Les préparatifs sont en cours sous la responsabilité de Denyse Plante, vice-présidente, qui coordonnera le tout. C'est donc dire que c'est entre bonnes mains, connaissant Denyse et l'excellent travail qu'elle accompli. Denyse sera secondée par une petite équipe de travail.

Début septembre, un premier avis confirmant la tenue de cette assemblée sera adressé à toutes nos associations affiliées. Cet avis sera suivi par des convocations, ordre du jour et autres documents pertinents, adressés aux présidents(es) et secrétaires de chaque organisme membre ainsi qu'aux membres individuels et aux membres associés au plus tard le 24 septembre prochain (conformément à nos règlements généraux article 20.)

C'est donc un rendez-vous, au Centre Marial Montfortain (Montréal)!

La rédaction

* * * * *

Nouvelle association membre du CAFMQ - de Duvernay, Laval.

Nous profitons de ces pages pour souhaiter la bienvenue et nos meilleurs voeux de succès au groupe de Claudette Gaudet de Duvernay, Laval. Ce petit groupe n'a pas encore de nom " officiel" mais il existe bel et bien. Claudette assiste aux réunions du comité régional de Montréal.

La rédaction

* * * * *

INFORME - ACTIONLes femmes et la pauvreté: quelles sont leurs chances ???

Feuille de données #6 publié par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, C.P. 1541, Succ. B, Ottawa, Ontario K1P 5R5

Femmes: soyez prudentes: la pauvreté vous guette !

- . 1,219,000 Canadiennes, soit 1 femme sur 6, vivent dans la pauvreté (1975).
- . Plus de la moitié de toutes les Canadiennes peuvent s'attendre à être pauvres à une époque ou l'autre de leur existence (1975).
- . 3 femmes sur 4 seront appelées à assurer leur autonomie financière à un moment ou l'autre de leur vie d'adulte (1976)
- . Et la situation ne s'améliore guère:
 - En 1973, 44% des femmes vivant seules avaient un revenu annuel au-dessus du seuil de la pauvreté.
 - En 1978, 39% des femmes vivants seules avaient toujours un revenu annuel au dessous du seuil de la pauvreté.

La pauvreté: plus probable si vous êtes une femme.

- . Au Canada, les femmes sont 1,4 fois plus nombreuses que les hommes pauvres (1975).
- . Les deux tiers de tous les travailleurs touchant le salaire minimum sont des femmes.
- . Les mères célibataires sont particulièrement menacées.
 - 83% de tous les chefs de famille mono-parentales sont des femmes (1977).
 - 44% de ces familles vivent sous le seuil de la pauvreté (1977).
- . Et vos chances d'être pauvre augmentent, si vous êtes âgée et seule:
 - 6 femmes sur 10, célibataires, divorcées ou veuves, de plus de 65 ans, ont un revenu annuel inférieur à \$5,000 (1978).
 - Moins de 1 veuve sur 4 peut s'attendre à recevoir une pension de veuve d'un régime de rentes privé (1978).
 - La moitié de toutes les femmes de 65 ans et plus vivants seules dépendent entièrement des régimes de pensions du gouvernement pour subvenir à leurs besoins.

Il n'y a pas de solution facile: on vit pauvre aussi bien à deux qu'à un !

- . Près d'un demi million des Canadiennes mariées vivent dans des familles dont le revenu se situe au-dessous du seuil de la pauvreté (1975)
- . Si les femmes mariées ne travaillaient pas à l'extérieur du foyer le nombre de familles pauvres (à deux conjoints) augmenteraient de 49% (1977).

Trouver un emploi ne protège pas nécessairement les femmes de la pauvreté.

- . 1 travailleuse à plein temps sur 6 gagne moins de \$ 6,000 par année (1977).
- . Les femmes employées à plein temps gagnent 62% de ce que les hommes gagnent (1977).
- . Le régime de pensions du Canada et le régime des rentes du Québec sont destinés à fournir une pension de retraite aux travailleurs à plein temps et à leurs dépendants.
 - Jusqu'à présent, le revenu moyen qu'une femme obtient du RPC/RRQ représente \$99 par mois, alors qu'il est de \$141 pour un homme (juin 1980).
- . Les régimes de pensions privés ne constituent pas la solution.
 - 27% seulement des travailleuses sont enregistrées à un régime de pensions privé (employées du gouvernement y compris).

Ne comptez pas sur l'Etat pour prendre les choses en mains: la pauvreté des femmes n'est pas l'une de leurs principales préoccupations,

- . Une mère célibataire avec deux enfants de moins de 12 ans reçoit au plus \$7,200 d'aide sociale par année - le seuil de la pauvreté pour une famille de trois personnes se situe en moyenne, au Canada à \$8,200.
- . Puisqu'on ne considère pas que la tenue de maison et l'éducation des enfants est un travail, les femmes au foyer ne bénéficient en propre d'aucun régime de pensions du Canada ou de régime des rentes du Québec.

Tous ces faits sont fondés sur les données statistiques de 1979, à moins d'indication contraire.

UN MILION DE QUÉBÉCOIS SOUS LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ

Source : La Presse, 17/06/81

.Québec(PC)- Loin de se résorber, les inégalités sociales et économiques augmentent au Québec où un million de Québécois vivent sous le seuil de la pauvreté et 600,000 personnes parviennent à peine à satisfaire à leurs besoins les plus élémentaires.

C'est la constatation que fait dans un rapport qu'il vient de remettre au gouvernement, le Conseil de Planification et de Développement du Québec (CPDQ), un organisme qui a pour mandat de conseiller le gouvernement dans la préparation de ses politiques à long terme.

L'étude intitulée ((les inégalités socio-économiques et le marché du travail)) fait un tour d'horizon de la situation économique des Québécois et souligne que les écarts de revenus sont particulièrement ((choquants)) entre les hommes et les femmes.

A cela, il faut ajouter l'écart existant entre le marché régulier de

l'emploi et le marché périphérique, c'est-à-dire celui des emplois précaires, non-syndiqués, faiblement rémunérés là où, encore une fois, les femmes constituent la majorité.

Au niveau des données brutes, le CPDQ rappelle que plus d'un demi-million de personnes sont assujetties au régime de l'aide sociale et à l'assurance-chômage et que 300,000 travailleurs sont sans emploi.

En outre, dans son rapport le CPDQ note, qu'en dépit des efforts considérables des gouvernements, le fossé s'élargit entre les riches et pauvres: un ménage sur cinq au Québec n'a aucun revenu privé (revenu avant toute aide gouvernementale) alors qu'un ménage sur cinq est en voie d'accaparer autant de revenu privé que quatre autres ménages pris ensemble.

Il faut signaler qu'il s'agit d'une tendance véritable dans tous les pays industrialisés, bien qu'elle soit moins prononcée en Amérique qu'en Europe.

PAS DE MOYENS

Celui qui a dirigé le groupe de travail du CPDQ M. Jacques Garon, qui est directeur du marketing et de la recherche économique à la Banque Royale, a présenté hier la série de 40 recommandations adressées au gouvernement.

M. Garon a soutenu qu'il est possible de redresser la situation en remaniant les politiques gouvernementales ce qui explique que son groupe de travail n'ait pas abordé la question des moyens concrets à prendre.

Il a fait valoir qu'il faut éviter d'accroître le fardeau fiscal des Québécois.

Quoiqu'il en soit, l'étude du CPDQ formule une série de recommandations générales dont:

- l'élimination des ghettos féminins dans l'emploi;
- l'attribution d'une aide collective aux travailleurs dans le cas de licenciement;
- la reconnaissance de la notion de chômeur à temps partiel;
- l'élargissement du droit d'association aux travailleurs du marché périphérique;
- la création d'un fonds d'indemnisation des travailleurs victimes de licenciements collectifs;
- la transférabilité des fonds de pensions.

Donald Charette

EN FAVEUR DU MOUVEMENT DE LIBÉRATION DES HOMMES ...

Source: La Presse 11/05/81

En faveur du M.L.H.

Selon une sociologue de l'Université de Waterloo, en Ontario, les hommes ont plus besoin de se libérer que les femmes, en dépit de ce qu'en dit le mouvement féministe.

((Les pressions sont bien plus grandes sur l'homme qui doit prouver sa masculinité, être l'agresseur, avoir la grosse voiture, faire le gros salaire, être un succès, être un soutien)), a déclaré Susan MacDaniel devant un groupe d'étudiants du niveau secondaire, au cours d'une conférence sur le rôle des femmes dans la société moderne.

Elle se réfère aux statistiques: les hommes ont un plus haut taux de mortalité pour tous les groupes d'âges. Ils meurent plus souvent dans des accidents de voiture, se suicident ou succombent aux pressions de leur rôle mâle en tombant malades à un certain âge)), a-t-elle dit.

Elle prétend d'autre part que le mouvement des femmes a eu un effet négatif sur l'égalité salariale. Plus de femmes se joignent au marché du travail mais elles acceptent des emplois moins bien rémunérés, ce qui accroît les écarts entre les salaires versés aux hommes et aux femmes.

Discrimination / condition sociale / logement - La Commission des droits de la personne du Québec peut vous aider.

Sources " Droits et Libertés ", bulletin de la Commission (mars 1981)

Une femme avait allégué qu'on lui avait refusé la location d'un appartement de 4½ pièces parce qu'elle est bénéficiaire de l'aide sociale. Le concierge exigeait que le ministère des Affaires sociales se porte garant du paiement du loyer.

Un enquêteur de la Commission a rencontré le représentant du propriétaire et lui a expliqué les implications de la Charte, Cette personne accepta de rencontrer personnellement la plaignante et lui fit remplir un formulaire de demande de logement.

Après vérification, un logement similaire à celui visité fut loué à la plaignante. (MM-00-02421-1)

CHRONIQUE : EMPLOIPOURQUOI L'ACTION POSITIVE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

Dans notre chronique parue dans le numéro de mars-avril 1981 du bulletin, nous avons parlé de la lutte qu'Action travail des femmes mène depuis plus de 3 ans pour que les métiers du CN soient ouverts aux femmes. Pourquoi les femmes veulent-elles travailler au CN?

- 1) parce que les salaires de début sont, à l'heure actuelle, de \$7.50 l'heure et plus,
- 2) parce que cette compagnie de la Couronne offre des programmes d'apprentissage aux hommes dès qu'ils sont embauchés,
- 3) parce qu'il y a des possibilités de promotion et des augmentations de salaires régulières,
- 4) parce que le travail n'est pas stressant, ni à la chaîne,
- 5) parce qu'après 3 mois de probation, on est syndiqué et donc on bénéficie de la sécurité d'emploi.

Au Canada comme au Québec il y a des lois interdisant toute discrimination sexuelle pour le travail et pourtant, par habitude, les employeurs des " ghettos masculins " continuent d'embaucher uniquement des hommes, MALGRÉ le nombre croissant des familles monoparentales sous la responsabilité d'une femme, MALGRÉ le fait qu'un salaire par famille, même "masculin" ne suffit plus, MALGRÉ la volonté d'autonomie financière des femmes qui augmente sans cesse.....

Pour remédier à cette discrimination dite systemique (car vraiment ancrée dans le système économique et social) UN SEUL MOYEN: l'imposition de programmes d'Action positive aux employeurs jugés coupables de discrimination.

La loi canadienne sur les droits de la personne permet d'imposer de tels programmes aux employeurs, mais la Charte des droits de la personne du Québec ne le permet pas encore

Un programme d'Action positive vise, à court terme, à arrêter la discrimination sexuelle et, à moyen terme, à rétablir la proportion des femmes employées, en fonction de leur participation au marché du travail. Au Québec, en 1981, presque un travailleur sur deux est une femme, il est donc seulement juste que chaque fois qu'un employeur embauche 2 personnes, l'une soit une femme. A long terme, le programme permettra ainsi qu'il y ait autant de femmes que d'hommes employé(e)s. C'est une MESURE DE RATTRAPAGE et non de favoritisme, comme certains le disent. Il s'agit pour les femmes de prendre leurs places et non celles des autres. En ce sens, le terme de " discrimination positive " est tout-à-fait impropre.

Donc, un programme d'Action positive doit obligatoirement comprendre:

- 1) des quotas d'embauche,
- 2) des programmes de formation - certains de rattrapage -

- 2) d'autres identiques à ceux auxquels les hommes ont déjà accès,
- 3) des annonces dans les journaux assez claires pour que les nombreuses femmes qui cherchent du travail soient conscientes des nouvelles possibilités d'emploi qui leur sont offertes,
- 4) des possibilités d'avancement identiques à celles obtenues par les hommes,
- 5) des quotas de mise à pied pour éviter que les femmes, étant les dernières embauchées, ne soient toutes renvoyées lors de mises à pied. Autrement dit, il s'agit que les mises à pied n'affectent les femmes qu'en fonction de leur proportion parmi les employé(e)s.

Imposer ou non un programme d'Action positive au CN pour les femmes, c'est donc ce que va décider, début novembre prochain, un tribunal de 3 personnes qui a été nommé par la Commission canadienne des droits de la personne. C'EST UNE PREMIÈRE CANADIENNE et c'est pourquoi Action travail des femmes invite toutes les femmes convaincues de la nécessité de l'Action positive pour NOUS TOUTES à nous écrire individuellement ou en groupe:

- 1) pour appuyer notre lutte en faveur d'un programme d'Action positive au CN,
- 2) pour appuyer le mémoire en faveur de l'Action positive que nous allons déposer auprès de la Commission parlementaire du Québec qui doit proposer (ou non) l'ajout de la possibilité d'imposer aux employeurs des programmes d'Action positive à la Charte des droits de la personne du Québec (qui s'applique à toutes les entreprises du Québec).

Solidairement,

Action travail des femmes du Québec
2515, rue Delisle
Montréal,
H3J 1K8
tél.: (514) 932-4524

* * * * *

CHRONIQUE : CASSE - TÊTE de la consommation

DES COMPAGNIES QUI ONT L'ART DE MÉLER LES CARTES !

Certaines banques et certains commerces ont cru que leurs tentatives de contourner la loi 72 (Loi sur la protection du consommateur) passeraient " comme une lettre à la poste "...

C'est ainsi que vous et moi avons pu lire dans les médias, durant le conflit postal:

"Visa entend exiger des frais d'intérêt" (Le Devoir, 9 juillet)

"La Banque Royale songe à contourner la Loi" (J.de Québec, 11 juillet)

"Deux banques continuent à défier les consommateurs" (J.de Québec, 14 juillet)

"La situation relative aux cartes de crédit est confuse, en dépit de la Loi" (Le Soleil, 5 août)

Il faut croire que ces compagnies et ces banques ont l'art de mêler les cartes, car la loi sur ce plan est très claire:

"LE COMMERÇANT NE PEUT EXIGER, DE FRAIS DE CRÉDIT SUR LE SOLDE IMPAYÉ, SAUF SUR LES AVANCES D'ARGENT TANT QUE LE CONSOMMATEUR N'A PAS REÇU À SON ADRESSE SON ÉTAT DE COMPTE" (article 127)

Dans le cas actuel, vous n'avez sans doute rien reçu avant le 12 août, fin de du conflit postal.

Si vous aviez déjà en main un compte impayé, ce compte se verra ajouter des frais de crédit, suite au délai de 21 jours prévu par la loi. L'article 126 prévoit en effet 21 jours au moment où votre compte est posté (date du tampon de la poste), avant que le créancier ne commence à charger des frais de crédit.

Dans le cas présent, seuls les consommateurs qui auraient reçu un compte bloqué dans le courrier à cause de la grève seront exemptés des frais d'intérêt prévus après les 21 jours.

Etant donné la confusion actuelle et les intentions déclarées de certains administrateurs de cartes de crédit, l'ACEF vous recommande d'être très attentifs aux comptes que vous recevez.

- Vérifiez la date du tampon postal (et conservez l'enveloppe qui peut servir de preuve dans les délais prévus par la loi)
- Vérifiez vos comptes il peut même en temps normal s'y glisser des erreurs.
- Si vous avez l'impression que votre état de compte comporte des irrégularités, la Loi prévoit aussi des étapes à suivre pour réclamer vos droits.

Si vous avez des questions, appelez un bureau de l'ACEF de votre région ou l'Office de protection du Consommateur.

Enfin l'ACEF de Montréal vous offre un guide afin de comprendre l'essentiel de la loi et de savoir dans les grandes lignes, comment procéder pour une réclamation, une annulation de contrat etc...

Il est possible de l'obtenir au coût de \$2.00, au

1212 rue Panet

3e étage

Montréal

H2L 2Y7

tél.: (514) 526-0823

.

L'ACEF, À VOTRE SERVICE !

Les vacances, la rentrée des enfants à l'école, les prix qui ne cessent d'augmenter: voilà bien des sujets qui en termes budgétaires peuvent vous causer du souci.

L'ACEF peut vous aider, soit par une consultation budgétaire personnelle et confidentielle, soit par un cours sur le budget. N'hésitez pas à nous écrire ou nous appeler afin de vous informer des activités.

.

ABONNEMENT

A cause d'une situation financière de plus en plus difficile, l'ACEF se voit dans l'obligation d'adopter une politique d'abonnement au journal " S'EN SORTIR ".

- abonnement individuel 6 \$/an (4 numéros)
- abonnement pour les groupes 12 \$/an (4 numéros)
(jusqu'à un maximum de 10 numéros)

Je désire un abonnement au journal " S'EN SORTIR "

individuel groupe

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

Vous trouverez ci-joint un chèque ou mandat poste à l'ordre de: ACEF de Montréal, 1212 rue Panet, Montréal, H2L 2Y7

CHRONIQUE : JURIDIQUEL'UTILISATION DU NOM AU QUÉBEC DEPUIS AVRIL 1981

Si vous n'avez encore rien lu sur ce sujet, il est plus que temps que vous vous y mettiez. Il n'y a pas lieu de se culpabiliser puisque même notre chronique y voit une nécessité de reprendre cette information déjà largement diffusée.

On sait que le nouveau code de la famille (Loi 89) dont certaines dispositions sont en vigueur depuis avril 1981 aborde le nom tant de l'épouse que des enfants. Disons une fois de plus, que quant au nom de l'épouse il n'a toujours été que coutume d'adopter au moment du mariage le nom de l'époux. Quant au nom des enfants, la réalité a forcé la main à la coutume, qui avait encore récemment des alliés en la personne des registraires de certaines municipalités, dont la Ville de Montréal. En effet, ces derniers ont dénié plus d'une fois à la mère le droit de voir son enfant enregistré sous son nom lorsque le nom du père apparaissait au certificat de naissance.

Mais voyons donc, la nouvelle situation:

Nom de l'épouse:

Article 442, loi 89: " Chacun des époux conserve en mariage ses nom et prénom; il exerce ses droits civils sous ses nom et prénom."

La situation est donc claire. Depuis avril 1981, la femme qui contracte mariage ne peut utiliser le nom de son époux. Il s'agit là de la consécration juridique de la notion de personne civile: je ne cesse pas d'être une personne civile pouvant exercer ses droits (contracter, emprunter, consentir à un acte médical ou enregistrer mes enfants à l'école) parce que je me marie. Cependant, si je me suis mariée avant avril 81 et que j'ai opté pour utiliser le nom de mon mari, je peux continuer à le faire. Il s'agit là d'un droit acquis avant un changement législatif. Il faut à notre avis prévoir cependant un exercice de plus en plus difficile de ses droits civils sous le nom de l'époux puisque les administrations tant privées que publiques adopteront leurs formulaires au nom patronymique (nom de baptême). Un détail important: l'utilisation du double nom est aussi prohibée. A. Duguay qui marie C. Dubé. Il ne s'agit pas là de son nom à elle.

Nom des enfants:

Nouvel article 56.1 du Code civil: " On attribue à l'enfant, au choix de ses père et mère, un ou plusieurs prénoms, ainsi que le nom de l'un d'eux ou un nom composé d'au plus 2 parties provenant des noms de ses père et mère."

Le plus étonnant, c'est qu'il n'y a théoriquement dans cet article aucun changement avec l'ancien article 56 qui n'a jamais interdit que l'enfant prenne le nom de sa mère ou de ses père et mère. Mais ce n'était pas clairement dit et c'est là le noeud de certaines batailles tenues dans certaines municipalités. On peut s'étonner que le législateur n'ait pas été plus ferme, obligeant l'usage du double nom chez les nouveaux bébés. Ce n'est pas faute d'avoir été réclamée que cette mesure a été écartée. De l'imposer, aurait entre autre évité à la mère d'être victime d'un chantage si elle entend donner son nom ou le double nom à son enfant.

Cette mesure est importante. On sait qu'actuellement, la loi de l'adoption est utilisée souvent plus dans le but de changer le nom de l'enfant (pour lui donner le nom de la mère) que pour juridiquement évincer le père de la vie de l'enfant. Lorsque la nouvelle loi de l'adoption sera en vigueur, ne seront plus adoptables que les enfants orphelins au sens commun du terme.

Le choix du nom à la naissance est donc déterminant. Ainsi, si l'on choisit le double nom à la naissance, un éventuel départ du père ne permettra plus à la mère d'utiliser la loi et l'adoption pour que l'enfant porte son seul nom, ou vice versa.

Bien sûr, nous nous devons d'insister sur les nombreuses fois où des mères naturelles se sont vues conseiller d'adopter leur enfant alors que la confection d'un testament aurait suffi.

Profitons du moment pour rappeler que dorénavant toute différence entre l'enfant naturel et légitime est abolie et qu'en conséquence l'ère de l'adoption des enfants naturels est en partie révolue.

Article 78 de la loi 89: " Les père et mère d'un enfant mineur peuvent dans les deux ans suivant la date d'entrée en vigueur de l'article 56.1 (avril 81) du Code Civil, transmettre au ministre de la Justice une requête en vue d'attribuer à leur enfant mineur un nom composé d'au plus deux parties provenant des noms de ses père et mère..."

Cette mesure a pour objectif de permettre à celles qui n'avaient pas réclamé le double nom pour leur enfant ou qui se l'étaient vu refuser ou qui en prennent actuellement la décision, d'y procéder. Nous nous permettons d'être discriminatoire en utilisant le vocable "celles", rares étant les pères qui n'ont pas vu leur nom transmis à leur enfant. Un seul obstacle: pour que votre enfant Dubé puisse légalement porter le nom de Duguay-Dubé, il faut que ses père et mère fassent la demande. Il s'agit là d'un problème majeur pour les situations monoparentales ou même biparentales où l'entente n'existe pas.

On en fait la demande au Ministère de la Justice où des formulaires sont disponibles. Des frais sont exigibles.

Espérons, malgré les timides réformes en ce qui concerne le nom des enfants, que les revendications des québécoises sauront faire taire les coutumes. Le concept de la transmission du nom aux enfants est un monde où la discrimination est encore de mise.

Lucie Lamarche, Avocate
Collectif d'Animation et d'information
Juridique Inc.
5185 Esplanade, Montréal

276-5301

#

ON PARLE DE NOUS...

Dans le récent numéro de la Gazette des femmes (page 25) où Marité Vézina parle en termes flatteurs de notre bulletin de liaison. Les petits mots d'encouragement nous redonnent de l'entrain pour continuer ! Merci à Marité ainsi qu'à nos collaborateurs(trices) qui ont su enrichir notre bulletin de leurs articles.

#

Dans la revue " Justice " (mai-juin 1981) une entrevue avec notre Présidente Lise Gagnon et d'autres leaders d'opinion qui furent mêlés de près à la réforme du Code civil (voir page 21-22-23). Bravo et merci Lise.

#

CHRONIQUE : SOCIO - AFFECTIVEL'ENRICHISSEMENT FAMILIAL UNE POSSIBILITÉ POUR LA FAMILLE MONOPARENTALE

Ce "programme préventif d'enrichissement familial pour les familles monoparentales" s'est déroulé de janvier à mars dernier sous la direction de M. Douglas Long, psychologue, alors au service du Centre de Services Sociaux Laurentides - Lanaudière, à Repentigny. Le présent article veut vous faire part des objectifs de ce programme, vous décrira les grandes lignes de son déroulement et vous partager quelques uns des résultats à partir des commentaires des participants.

I- Objectifs et orientation:

Les objectifs généraux ont été déterminés comme suit:

- 1- Un certain nombre de familles monoparentales non rejointes par le biais des services de protection et de thérapie seront rejointes et invitées à participer à des " cours " d'enrichissement familial.
- 2- Les participants (adultes et enfants) auront reçu de l'information, réfléchi sur le vécu familial et expérimenté de nouveaux modes de relation de manière à mieux comprendre leurs relations interpersonnelles et à améliorer, au besoin, les communications dysfonctionnelles.
- 3- Un programme préventif d'enrichissement familial aura été élaboré, réalisé et évalué qui servira éventuellement à d'autres initiatives de ce genre, si on le désire.

Une conséquence possible et souhaitée: les participants eux-mêmes expriment le désir de prolonger la démarche, par exemple en maintenant un groupe de support, en se donnant des services, en consolidant une association naissante locale de familles monoparentales (l'Intervalle).

2 - Déroulement

Bien que les directeurs craignaient une mince réponse à leur invitation vingt-quatre(24) demandes de participation ont été reçues. Les dix(10) premières familles inscrites, regroupant vingt-six(26) personnes ont été retenues pour le déroulement du programme. De ce nombre neuf (9) familles étaient dirigées par des femmes et une par un homme. L'âge des enfants variait de 5 à 15 ans avec seulement trois adolescents.

Les rencontres se sont échelonnées sur une période de dix (10) semaines au rythme d'une rencontre par semaine d'une durée d'une heure et quarante minutes chacune.

Chacune des rencontres offrait un ensemble d'activités, dessin, jeu de rôle, concentration, repas, échanges etc. favorisent la prise de conscience de certains aspects du vécu familial de chacun. Les apprentissages effectués visaient à faciliter et à rendre plus agréable le vécu familial tout en créant des liens avec l'ensemble des participants.

Plusieurs thèmes ont été travaillés comme à qui ressemble notre famille; nos modèles de communication; comment communiquer de façon plus ouverte et plus directe; le plaisir d'être différent et plusieurs autres. Mais tout cela ça mène à quoi? Regardons les résultats.

3- Résultats:

La meilleure appréciation des résultats se retrouve dans les commentaires des participants dont Line M. et ses 2 garçons, l'adolescente de 15 ans n'a pas participé.

- Line commence le cours avec Yvan (10 ans); timide, bien assise sur sa chaise, corps rigide, elle dit manquer de confiance en elle et constate que dans la famille chacun est très actif à l'extérieur et isolé des autres. Elle veut chercher du support et rencontrer des gens qui vivent les mêmes problèmes qu'elle, pour ne pas se sentir seule. Yvan attire constamment l'attention des animateurs;
- le dessin représentant la famille: un arbre au large tronc dont la base s'enfonce dans le gazon et dont les branches sont frêles et desséchées. Impression de solidité et cependant de sécheresse ou de mort.
- à la 4e rencontre, Frédéric (13ans) s'ajoute. Line lui exprime sa satisfaction de le voir s'impliquer: elle se sent moins seule pour diriger la famille
- Yvan se lie d'amitié avec Roger C. (10 ans): dialogue et échange de no. de téléphone.
- A la 7e rencontre, (Yvan absent): Frédéric dessine une longue route déserte pour représenter papa qui habite aux U.S.A. et dont il s'ennuie; Line s'exprime longuement sur les difficultés de relation avec son ex-mari et les problèmes d'une visite à papa l'été prochain.
- A la 8e : Line se porte volontaire pour mimer les contraintes de la vie familiale et les manières de les résoudre. Un moment parmi les plus important pour elle, " c'est quand j'ai participé au sketch sur l'effet des tensions. Je me suis sentie plus proche des autres, je faisais vraiment partie du groupe."
- A la 9e : elle hésite à mimer son animal d'identification (un chat qui a besoin de sommeil), puis sur l'invitation de l'animateur elle ose se placer sur le sol et finalement se retrouve étendue au milieu de la place accoudée à un coussin!
- A la 10e: Line rapporte que la famille est plus unie, qu'il y a plus de communication. Elle se sent appuyée maintenant (et regarde ses 2 garçons). Elle va dessiner des bourgeons sur les branches de l'arbre familial. Frédéric dessine spontanément des lignes reliant le nom de chaque membre de la famille à un noyau central (signe de liens et d'union). Il ajoute: "maman parle plus qu'avant". Line conclut: "jusqu'à présent je me suis occupée que les enfants soient bien et heureux,

maintenant c'est à mon tour! "

La majorité des participants ont reconnu avoir amélioré leurs habiletés à communiquer en exprimant davantage leurs besoins et leur vécu, en brisant le silence et en se mettant davantage à l'écoute des autres. Plusieurs ont exprimé avoir plus confiance en eux-mêmes et avoir gagné de l'assurance. Résultat non moins tangible et appréciable, plusieurs notent une plus grande collaboration dans le partage des responsabilités de la famille.

Autre résultat fort apprécié: les solidarités créées:

- Les liens tissés entre les familles participantes elles-mêmes
- le renforcement de l'association locale des familles monoparentales parce que de nouveaux membres y ont adhéré (parmi nos participants et parmi les 12-13 personnes référées par nous au début de la période d'inscription au cours) et parce que les liens raffermis entre ces familles consolident d'autant l'association (c'était un de nos "objectifs" implicites).
- enfin la communication établie entre le C.S.S. et le Centre Brien et entre les femmes intéressées au projet des services aux femmes.

Je tiens aussi à signaler un résultat très important à mon sens: avoir réussi à acheminer avec parents et enfants dans des activités communes et ce avec sept, huit ou dix familles en même temps. Mais laissons les participants parler eux-mêmes de cet aspect.

A la question " quels avantages y a-t-il à faire des rencontres avec des adultes et les enfants plutôt qu'avec des adultes seulement? " des participants ont répondu:

- "C'est une initiation des enfants à s'exprimer. Pour que la famille évolue ensemble. Les éveiller aux problèmes des autres afin qu'ils s'aperçoivent que c'est normal de rencontrer des conflits".
- "Les enfants font partie de la réalité et constituent un terrain vierge où il est facile de faire germer des attitudes saines. L'enfant est intégré au changement consenti de l'adulte et risque moins d'entrer en état d'insécurité."
- "Les enfants vivent les mêmes expériences que moi à leur façon. Ça renforce la communication et ils sont plus présents à ce qui se passe à l'intérieur de la famille."
- "Ça permet de connaître les enfants des autres et ça donne une idée de leur relation parent-enfants."

De plus, certains aspects méritent notre attention:

- le médium est ici le message: " la famille est un tout et c'est comme tout que nous faisons une démarche de croissance!" Les enfants sont membres actifs. Le sentiment de solidarité et les liens augmentent ;

Conclusion :

Voilà les grandes lignes de cette expérience toute pleine de vie et de promesses. Vous aimeriez vivre une telle expérience? Communiquez avec votre association locale, regroupez-vous, et demandez à votre Service d'Education des Adultes, à la succursale de votre CSS ou CLSC de vous aider à mettre sur pied un tel programme pour enrichir votre vécu familial qui vous tient tant à coeur avec raison. Bonne chance dans vos démarches. (1)

Michel Lemieux, consultant
matrimonial, professeur de sexologie
à l'Université du Québec,
à Montréal.

1- Ce résumé est extrait du rapport: "Programme Préventif d'enrichissement familial pour familles monoparentales" réalisé par Douglas Long, CSSLL, Repentigny, Avril 1981 (Avec permission de l'auteur).

* * * * *

RESSOURCE

" Comment former et développer un organisme à but non lucratif "
coût : \$5.00

Commander au : Centre d'action bénévole
de Québec Inc.
C.P. 130
Succursale St-Sauveur
Ville Vanier
Québec, G1K 7Z6

* * * * *

SUBVENTIONS - Programme d'emploi du Canada

Les PDCC visent à aider des organisations locales à mettre au point et à administrer des activités de création d'emploi à court terme. Pour de plus amples renseignements veuillez vous procurer le "Guide à l'intention des auteurs de demande - Projets de développement communautaire du Canada" à un Centre d'Emploi du Canada le plus près de chez-vous.

date limite : 9 octobre 1981

\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$

"La Passerelle" - nouvelle association de femmes chefs de famille
(Québec)

Une toute nouvelle association qu'il nous faudra mieux connaître. La Gazette des femmes nous en parle plus longuement en page 24 de son récent numéro (vol.3)

La Passerelle
946, Saint Olivier
Québec,
(418) 692-1111

Meilleurs voeux de succès à ce nouveau groupe !

* * * * *

Publications diverses ...
du conseil du statut de la femme

"Essai sur la santé des femmes" - document de 300 pages, "Discriminées" : un outil pratique pour les femmes (brochure) ces documents sont gratuits.

Pour commander : C.S.F.
700 boul. St-Cyrille est, 16e étage
Québec, G1R 5G9

* * * * *

De l'Association " Au bas de l'échelle "

Brochure, d'une cinquantaine de pages intitulée " QUAND ON N'EST PAS SYNDIQUE "

prix suggéré : \$2.00

Pour commander: Au bas de l'échelle
445 rue St-François-Xavier
Montréal, H2Y 2T1
(514) 842-0462

* * * * *

Commission des normes du travail

La commission, soucieuse de rejoindre une clientèle féminine offre aux associations son service de conférences. Ces conférences ont pour but de mieux faire connaître la Loi sur les normes du travail. Pour de plus amples informations n'hésitez pas à communiquer avec:

Michèle Castonguay
750 boul. Charest, est,
Québec,
(418) 643-9058

Publications gratuites :

La Commission des normes du travail et vous
Le congé de maternité
Le salaire
Recours
Congés
Hôtellerie et restauration
Les taux du salaire minimum (affiches)

Pour les commander:

Commission des normes du travail
Direction des communications
C.P. 18500
Terminus Postal
Québec 2 G1K 9Z9

* * * * *

COLLECTIVITES NOUVELLESCri du coeur de Jacqueline, handicapée visuelle, chef de famille monoparentale de Val d'Or

Lucie Blais, membre du conseil d'administration du CAFMQ, déléguée de la région du Nord-Ouest nous a transmis l'article suivant. Cette lettre souligne le courage de Jacqueline et l'injustice dont elle est victime.

Nos meilleurs voeux de succès dans tes démarches courageuses t'accompagnent Jacqueline et merci à Lucie pour cet émouvant témoignage.

Nicole Poirier

Source: " L'ECHO ", Val d'Or, 3/06/81

Pourquoi une personne handicapée devrait-elle subir par deux fois son handicap, l'un physique et l'autre social?

Je me présente, Jacqueline Ouellet-Guillemette, je suis séparée et mère de deux enfants, une fille de 12 ans et un garçon de 19 ans. J'ai à faire face, comme tout le monde, au coût galopant de la vie.

Depuis ma naissance, je suis aux prises avec une maladie des yeux, médicalement appelée "rétinite pigmentaire", ce qui m'amènera à devenir complètement aveugle d'ici peu. De plus, par comble de malchance, j'ai aussi une maladie des intestins, l'iléostomie, qui m'oblige à déboursier \$100 par mois en appareils.

Avec toute ma volonté et mon courage, ne voulant être qu'à ma charge, je me suis trouvé un emploi comme réceptionniste, ce qui m'obligeait à travailler le soir avec une lampe de poche afin de pouvoir mener à bien mes tâches. Il est bien évident qu'à cause de mes yeux, mon employeur n'a pu me garder, ce qui me prive d'un revenu de \$50. par mois que l'Aide sociale me permettait de gagner en surplus.

Maintenant, je suis privée de ce \$50. qui m'était plus que nécessaire car l'Aide sociale n'accorde aucune aide supplémentaire aux personnes handicapées.

Il faut aussi souligner que depuis déjà un bon moment, j'essaie d'avoir accès aux loyers à prix modique, ce qui m'a occasionné de nombreuses démarches depuis environ un an, sans résultat, mais j'ose espérer que je pourrais y avoir accès dans un avenir rapproché.

Comme Madame tout le monde je me veux normale et menant une vie normale mais il faut reconnaître que la société n'a guère de place pour nous. Ma façon à moi de mener une vie comme tout le monde, c'est de rester active en faisant partie de l'Association monoparentale et de l'Association de parents pour personnes handicapées.

J'ai le goût de vous expliquer les nombreuses démarches qu'une personne handicapée, vivant de l'aide sociale, doit faire pour une simple visite chez un spécialiste, par exemple.

D'abord , il faut avoir l'autorisation écrite du Bien-Etre pour aller voir un médecin. Quand vous avez reçu cette autorisation, vous allez voir votre médecin de famille, qui lui à son tour, vous regarde avec de gros yeux car il devra remplir une foule de papiers pour le spécialiste et pour le Bien-Etre. De là, vous retournez au Bien-Etre qui vous autorisera à aller voir votre spécialiste à Montréal. Vous y allez et là, tout recommence car en plus d'avoir à vivre l'angoisse de votre situation médicale, vous devez l'obliger à vous fournir des résumés médicaux(pour le médecin de famille, pour l'Office des personnes handicapées du Québec, pour le Bien-Être, etc...) et dans tout cet imbroglio, il ne faut surtout pas oublier les reçus de déplacement de repas, de taxi et malheur à vous si vous coûtez trop cher. Je suis sûre que vous avez eu de la difficulté à me suivre mais nous, handicapées, avons à vivre fréquemment des situations semblables. Ne pourrait-on pas alléger toutes ces formalités qui ne nous encouragent pas du tout à s'épanouir, malgré toute notre bonne volonté.

Ma condition d'handicapée visuelle m'oblige aussi, lorsque je fréquente un endroit public le soir, à accepter le bras d'une compagne pour me déplacer, ce qui m'attire de nombreuses étiquettes telles que d'être montrée du doigt, d'être accusée d'être ivre et même, d'être lesbienne; ce qui est très désobligeant. Il est bien sûr pas évident physiquement que je suis presque aveugle mais, il serait plus intéressant que les gens vérifient avant de juger. Nous avons nous aussi droit de vivre sans être montrée du doigt.

En terminant, je tiens à vous souligner qu'en tant qu'être humain, il est difficile de s'épanouir et d'avoir à accomplir toutes les nombreuses démarches que la vie nous contraint de faire. Pour nous handicapés visuels et autres, il faut doubler notre dose de courage pour y arriver; nous avons ce courage et nous souhaitons que vous, qui êtes bien, partout vous le reconnaissiez.

Jacqueline Ouellet

* * * * *

N.B. LE BULLETIN DE LIAISON EST PUBLIE A TOUS LES DEUX MOIS

Coût de l'abonnement annuel : \$3.00

Veillez cocher la case appropriée, détacher et
envoyer au CAFMQ, 890, est, Dorchester, pièce 2320,
Montréal, Qué. H2L 2L4

* Dépôt Bibliothèque Nationale

N.B. Le CAFMQ est en mesure de remettre aux donateurs, des reçus
pour fins d'impôt. Toute contribution sera grandement appréciée.

Merci

- demande de documentation
 abonnement au bulletin de liaison
 demande d'adhésion au CAFMQ
 donation

NOM: _____
(s.v.p. en lettres moulées)

ADRESSE: _____
code postal

chèque ci-joint à l'ordre du CAFMQ

AVIS DE CHANGEMENT

Ancienne adresse

Nouvelle adresse

NOM: _____

NOM: _____

ADRESSE: _____

ADRESSE _____

NO.de tél.: _____

No. de tél.: _____